

PRESTATIONS MARITIMES DE GARDIENNAGE, MAINTENANCE (ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE) ET EXPLOITATION DU VOILIER BLUE PANDA, NAVIRE AMBASSADEUR DU WWF FRANCE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

(Appel d'Offre Restreint Prestations Maritimes)




BLUE
PANDA



1. OBJECTIF DE L'APPEL D'OFFRE ET DES SERVICES ATTENDUS

Le **WWF France**, propriétaire, recherche une **entreprise maritime professionnelle** afin de gérer pour son compte tout au long de l'année (12 mois) :

- **L'exploitation** de son navire **Blue Panda** dans son statut actuel (NUC 242, enregistré au Registre International Français RIF) : armement équipage professionnel, organisation et conduite des opérations maritimes - navigation pour l'ensemble des missions
- La supervision des **démarches administratives et réglementaires** conditionnant l'exploitation (armement administratif – pavillon français)
- La supervision de l'ensemble des **travaux** de maintenance et d'amélioration du navire lors de l'arrêt technique annuel (**assistance à maîtrise d'ouvrage et gestion des prestataires/fournisseurs**),
- Son **gardiennage à l'hivernage**.

Le **WWF France** recherche un prestataire **pour les 5 années à venir** (la durée effective d'engagement contractuel pourra être discutée par les parties au moment de la négociation du contrat), à compter du **1^{er} janvier 2024**.

2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME BLUE PANDA

A. Présentation du WWF

Le WWF est une organisation indépendante de conservation de la nature. Avec plus de 35 millions de sympathisants et un réseau actif dans plus de 100 pays grâce à ses dirigeants locaux, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage.

Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 201 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action.

Pour en savoir plus sur notre organisation : <https://www.wwf.fr/qui-sommes-nous>

B. Présentation du Programme Méditerranée du WWF

Sur le pourtour méditerranéen, le WWF dispose de 7 bureaux (France, Italie, Espagne, Grèce, Turquie, Croatie et Tunisie) qui agissent dans 13 pays du bassin. Afin de protéger les écosystèmes marins d'une mer sous très fortes pressions et de promouvoir un développement durable des activités humaines, ces bureaux ont élaboré un programme régional, *l'Initiative Marine Méditerranéenne*, qui leur permet depuis une dizaine d'années de travailler de concert sur des thématiques prioritaires : le développement d'une économie Bleue durable, la promotion d'une Pêche Artisanale durable, le développement des Aires Marines Protégées, la protection d'Espèces menacées et la lutte contre la Pollution Plastique.

Pour en savoir plus sur l'Initiative Marine Méditerranéenne du WWF : https://www.wwfmmi.org/who_we_are/mediterranean_marine_initiative/

C. Rôle et objectif du programme Blue Panda

- ***Le Blue Panda : Le Navire Ambassadeur du WWF en Méditerranée***

Le Blue Panda est le voilier du WWF France. Reçu en don en 2018, le Blue Panda est un des outils de la MMI (voir ci-dessous) et contribue à la mise en œuvre de ce programme et à l'atteinte de ses objectifs.

Au fil de ses missions il réunit à bord des acteurs d'horizons différents avec un but commun : la protection de la Mer Méditerranée ;

En France ou ailleurs en Méditerranée, acteurs du monde maritime, économique, les ONG, les autorités publiques, les communautés locales, le grand public... tous sont bienvenus à bord pour se rencontrer, découvrir la biodiversité marine exceptionnelle de cette mer, ce qui la menace, travailler ensemble et trouver des solutions pour sa protection.

- **Types d'Activités et Missions**

- Le Blue Panda soutient des **missions de conservation et de collecte de données réalisées en mer** et menées par les équipes du WWF et ses partenaires scientifiques. Ces missions sont également l'occasion de **collecter des images et de réaliser des reportages** médias.

Exemples :

Cap Cétacés. Cette mission vise 1. à étudier l'état de santé et le comportement de grands cétacés présents dans le sanctuaire de Pelagos face aux menaces qui pèsent sur ces populations (collisions avec les navires, pollution plastique...) et 2. à tester des dispositifs de protection innovants. Pendant 1 mois (4 fois une semaine en mer), les équipes réalisent des poses de balises et des prélèvements de peaux/gras sur des grands cétacés, testent des équipements acoustiques en mer, des systèmes anticollisions innovants, accueillent des reportages, des personnalités à bord...

Pour en savoir plus sur la mission Cap Cétacés, [cliquez ici : Reportage du Média BRUT sur Cap Cétacés Collision](#)

Odyssée des Aires Marines Protégées. Cette mission vise à réaliser des évaluations visuelles de présence, d'abondance, de tailles d'espèces spécifiques dans des aires marines protégées afin de fournir un argumentaire scientifique solide pour nos actions de plaidoyer en faveur d'une protection plus forte (2 à 3 missions par an, de 10 jours chacune).

Pour en savoir plus sur l'Odyssée des Aires Marines Protégées, [cliquez ici : Reportage Odyssée Corse](#)

Ghost Gear (Filets Fantômes). Cette mission vise à cartographier la présence d'engins de pêche perdus en mer à l'aide d'un sonar et d'un ROV afin de mobiliser les pouvoirs publics et les parties prenantes sur cette problématique. 10 jours de missions en mer, 2 à 3 fois par an, pour évaluer des fonds de 45 à 100 m avec un sonar latéral traîné par le Blue Panda.

- Le Blue Panda organise des opérations de **sensibilisation et d'engagement du public**, en particulier des plus jeunes telles que des visites immersives pédagogiques à quai, des sorties en mer à la journée. Le Blue Panda est également utilisé pour développer des **projets de communication WWF** (documentaire, podcast...) et pour accueillir des médias.

Pour illustrer ce type d'activités, un épisode du podcast Blue Panda Talk, [cliquez ici : Blue Panda Talk Posidonie](#)

- Le Blue Panda organise des **événements à quai et des sorties en mer avec les acteurs et décideurs clés de la protection de l'environnement**, pour les informer, encourager leurs engagements, les mobiliser, les interpeller sur différentes problématiques...

Pour illustrer ce type d'activités, [cliquez ici : Campagne Stop Plastic Pollution 2019](#)

- Le Blue Panda organise aussi des **sorties privées journée/demi-journée avec ses partenaires** pour un moment de navigation et d'échanges avec nos équipes d'experts Océans.

- **Zone de Navigation / Saisonnalité**

- Le Blue Panda est en opération de **6 à 7 mois par an**, d'avril à novembre
- Sa zone de navigation est l'ensemble du bassin méditerranéen ; le Blue Panda visite **4 à 6 pays** chaque saison, pour des escales variant de 7 à 15 jours d'activités en moyenne (*sauf pour la mission Cap Cétacés – 4 fois une semaine de suite, soit 1 mois*)
- Les activités sont à quai ou en mer, à la journée ou au maximum de 7 à 10 jours en mer pour les activités de terrain
- Lors de la saison 2022, le Blue Panda a parcouru **7900 nm**, pour environ **120 jours** d'activités/mission et **90 jours** de convoyage/mise en place

- **Le navire**

Le **Blue Panda** est un Ketch construit en 1987 (plan Mauric) de 26 m de long, enregistré au Registre International Français depuis 2019 en catégorie **NUC 242**. Son port d'attache est actuellement Toulon.

3. PROFIL DU PARTENAIRE RECHERCHE

Le WWF France recherche une **entreprise habilitée à conduire les opérations maritimes** listées ci-dessus et enregistrée officiellement en conséquence.

Le WWF France recherche une **entreprise expérimentée**, démontrant ses capacités à répondre à l'ensemble des services ci-dessus, notamment dans le bassin méditerranéen (zone principale de navigation), partageant les valeurs du WWF France, et en accord avec les principes fondamentaux de sa mission de protection de l'environnement et de promotion d'un développement durable des activités humaines.

4. RÉGLEMENTATION DE L'APPEL D'OFFRE ET ÉTAPES DE CONSULTATION

Le WWF France procède à un **Appel d'Offre Restreint** avec au préalable un **appel à manifestation d'intérêt**, en privilégiant les acteurs des régions du pourtour Méditerranéen.

Les entreprises intéressées ont jusqu'au **vendredi 5 mai 2023** pour manifester leur intérêt à répondre à cet appel d'offre à l'adresse suivante : grondeau@wwf.fr

Etapes et calendrier de l'Appel d'Offre Restreint

2023	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
ETAPE 1 - Diffusion appel à manifestation d'intérêt	3.04					
ETAPE 2 - Date limite réception manifestation d'intérêt		05.05				
ETAPE 3 - Date information sousmissionnaires présélectionnées et envoi des dossiers d'AO complet			10.05			
ETAPE 4 - Entretiens de présentation du besoin			Du 15.05 au 31.05			
ETAPE 5 - Visite du Blue Panda (Marseille/Toulon)			Du 15.05 au 31.05			
ETAPE 6 - Date limite Questions/Réponses soumissionnaires				07.06		
ETAPE 7 - Date limite de réception des dossiers de candidature				23.06		
ETAPE 8 - Entretiens de présentation des offres					Du 03.07 au 14.07	
ETAPE 9 - Analyse et sélection					15 au 28.07	
ETAPE 10 - Attribution du marché						11.08
L'entrée en vigueur du contrat est prévue le 1.01.2024						

Le WWF France se réserve le droit de **modifier à la marge ce calendrier** en informant l'ensemble des soumissionnaires d'offres.

5. DOSSIER À SOUMETTRE POUR LA MANIFESTATION D'INTERET

Les prestataires intéressés par le présent appel d'offre doivent soumettre un **dossier administratif de présélection** qui présente leur habilité à conduire les opérations maritimes demandées :

- **Documents officiels de l'entreprise maritime soumissionnaire** attestant de sa capacité légale à conduire les prestations maritimes demandées (Extrait KBIS : SIREN et Code AP ; tout autre numéro d'enregistrement professionnel spécifique et pertinent [...]).
- **Un CV détaillé de l'entreprise** : présentation des expériences et des capacités de l'entreprise (matériels / ressources humaines/situation et informations financières), notamment celles en lien avec les missions attendues de la prestation ; références de l'entreprises...
- Les **attestations d'assurances professionnelles** (notamment la Responsabilité Civile Professionnelle)
- La **déclaration d'intégrité format WWF France** (voir en annexe ci-après)

Les candidats présélectionnés **recevront le dossier d'appel d'offre complet** et seront contactés par le WWF France pour un **rendez-vous de présentation** (cf. calendrier et étapes de l'AO restreint).



**Déclaration
d'intégrité et de
bonne conduite**

WWF FRANCE

Le WWF France s'engage à respecter les normes les plus élevées de professionnalisme, d'intégrité et d'éthique tant sur son lieu de travail que dans ses activités. À ce titre, le WWF France a adopté le Code de conduite (disponible [ici](#)) et la Politique de prévention sur la fraude et la corruption (disponible [ici](#)) du WWF International. Cet engagement est fondamental pour créer des solutions efficaces, durables et équitables face aux défis environnementaux actuels. Reconnaissant que le WWF France n'est qu'un acteur parmi tant d'autres, nous attendons de tous nos bénéficiaires, partenaires contractuels et autres parties avec lesquels nous travaillons qu'ils s'engagent à :

1. Respecter les **droits des personnes** conformément aux lois nationales et internationales sur les droits humains, y compris les groupes vulnérables tels que les enfants.
2. Se conformer à, et s'assurer du respect de **toutes les lois applicables**, y compris - mais sans s'y limiter - la loi de 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2) et la législation similaire dans les juridictions du bénéficiaire.
3. Respecter **l'intégrité dans l'utilisation des fonds** et des biens qui peuvent être fournis par le biais de cet accord, notamment en prenant des mesures appropriées pour prévenir, détecter et répondre aux préoccupations de détournement ou d'autres faits illégaux ; cela comprend la mise en œuvre de **politiques et de procédures appropriées**, et la garantie que les employés, les sous-traitants ou les tiers les respectent ;
4. Respecter et protéger les employés pour prévenir et répondre à **la discrimination, au harcèlement, aux abus de pouvoir et aux inégalités** entre les genres sur le lieu de travail.
5. Respecter les **droits des travailleurs** à la santé, à la sécurité, à des rémunérations et avantages sociaux équitables, aux horaires de travail, à la liberté d'association et à la négociation collective, sans discrimination ni maltraitance, sans recours au travail forcé, et à respecter les restrictions du travail liées aux enfants conformément aux lois locales applicables et / ou les normes du travail de l'OIT, suivant la norme la plus élevée.
6. Respecter les normes et accords en matière de confidentialité, y compris le partage d'informations commerciales sensibles et de données personnelles protégées par la législation en vigueur.
7. Le contractant garantit qu'il n'a jamais offert, donné ou accepté de donner à quiconque une quelconque **incitation** ou récompense (ou tout ce qui pourrait être considéré comme une incitation ou une récompense) dans le cadre de la conclusion ou de l'exécution du présent accord. Par ailleurs, à la connaissance du contractant, il n'existe pas non plus de **conflit d'intérêts** ayant incité le WWF France à signer le



présent contrat avec le contractant. Le contractant devra immédiatement informer par écrit le WWF France de tout conflit d'intérêts qui pourrait porter préjudice au WWF France.

8. Informer le WWF France de toute violation de ces engagements dans les opérations du bénéficiaire de la subvention / contractant ou de leurs sous-bénéficiaires ou sous-traitants. Reportez-vous [ici](#) pour savoir où signaler ces informations.
9. Le contractant accepte de demander par écrit à tout sous-bénéficiaire ou sous-traitant une adhésion à ces mêmes engagements.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité(e) à signer pour et au nom de : _____

Signature :

En date du : _____